

43^e Salon ENERGIE HABITAT

15 au 18 mars 2024
Parc Expo Colmar



TÉLÉCHARGEZ VOTRE INVITATION JUSQU'AU 14 MARS SUR : ENERGIEHABITAT-COLMAR.FR

GUIDE DE L'EXPOSANT INFORMATIONS PRATIQUES :

1- Contacts

Directrice des manifestations organisées

Stéphanie JUEN

03.90.50.51.45

stephanie@colmar-expo.fr

Service commercial

Elodie SCHMITT

03.90.50.51.44

elodie.schmitt@colmar-expo.fr

Angélique AMM

03.90.50.50.81

angelique@colmar-expo.fr

Service administratif et technique

Léonor DASILVA

03.90.50.51.46

leonor.dasilva@colmar-expo.fr

2- Lieu

Parc des Expositions de Colmar

Avenue de la Foire aux Vins

68000 COLMAR

3- Horaires d'ouverture au public

Vendredi 15 mars 2024 : 10h00 - 19h00

Samedi 16 mars 2024 : 10h00 - 19h00

Dimanche 17 mars 2024 : 10h00 - 19h00

Lundi 18 mars 2024 : 10h00 - 18h00

4- Montage des stands

Stands nus :

Mardi 12 mars 2024 de 8h00 à 19h00

Tous les stands :

Mercredi 13 mars 2024 de 8h00 à 20h00

Jeudi 14 mars 2024 de 8h00 à 20h00

**AUCUN STAND NE POURRA ETRE MONTE
LE VENDREDI MATIN 15 mars 2024**

Tout exposant ne respectant pas ce règlement ne pourra plus disposer de son stand. Ce dernier sera mis à la disposition d'un autre exposant.

Pour les besoins en chariot élévateur :

s'adresser à l'accueil Exposants du Parc Expo

au 03 90 50 50 00

5- Démontage des stands

Lundi 18 mars 2024 de 18h00 à 22h00

Mardi 19 mars 2024 de 7h00 à 16h00

Les stands devront être démontés impérativement le mardi 19 mars 2023 à 16h00. Tous les frais supplémentaires occasionnés par un dépassement d'horaires, lors de la période allouée pour le démontage seront à la charge de l'exposant concerné.

Tout démontage avant lundi 18 mars 2023 à 18h sera sanctionné par une amende de 500 € par module de 9m².

Tout exposant ne respectant pas les règles au bon déroulement du montage – démontage ou n'étant pas présent sur son stand aux horaires d'ouverture et fermeture du salon devra en assumer les entières responsabilités (voir aussi les conditions de remise des badges d'entrée).

ACCUEIL EXPOSANTS

Il n'y aura pas d'**accueil exposants** pendant le salon.
Nous vous donnons **rendez-vous à l'accueil visiteurs** (Hall 2 - face à l'entrée).

Pour toute questions nous vous remercions de contacter Angélique ou Elodie pendant toute la durée du salon :

Elodie SCHMITT
03.90.50.51.44 / 07.77.26.95.70
elodie.schmitt@colmar-expo.fr

Angélique AMM
03.90.50.50.81 / 06.69.01.17.35
angelique@colmar-expo.fr

ACCES AU SALON

2 badges sont remis par exposant. Pour toute demande supplémentaire, merci de contacter Elodie SCHMITT (elodie.schmitt@colmar-expo.fr).

Ils seront remis **APRES LE PAIEMENT DU SOLDE DE LA FACTURE**, à l'accueil exposants.

Veillez remettre les badges aux personnes présentes sur le stand avant l'ouverture du salon.

PARKING EXPOSANTS

Nous vous enverrons par email via notre partenaire Anixy des parkings en version dématérialisée, il n'y aura plus de version papier. Pensez donc à vérifier vos spams.
Attention le parking est individuel, chaque parking sera scanné à l'entrée et devra être scanné pour la sortie. Vous ne pourrez pas imprimer plusieurs fois le même parking sous risque de ne pas pouvoir accéder au parking exposant. Le badge reste obligatoire pour accéder à la manifestation.

En cas de besoin supplémentaire, n'hésitez pas à contacter Elodie SCHMITT (elodie.schmitt@colmar-expo.fr).

LIVRAISON ET RECEPTION DES MARCHANDISES

AVANT L'OUVERTURE DU SALON :

Le libellé des colis devra être complet afin de pouvoir les affecter sur le stand correspondant :

Nom de la société
Nom du responsable du stand
Adresse complète
Numéro de téléphone de l'exposant sur place

Adresse de livraison :

Parc Expo Colmar
Avenue de la Foire aux Vins
68000 COLMAR

Les emballages devront être évacués hors de l'enceinte du salon, avant l'ouverture.

L'organisateur se réservera le droit de prendre toute mesure pour assurer l'exécution de cette prescription aux frais et risques de l'exposant.

PENDANT LE SALON :

Pendant les heures d'ouverture au public, il est interdit aux exposants d'entrer ou de sortir du matériel, sauf exception, de 8h00 à 10h00 après accord du commissariat général.

Un formulaire d'autorisation « ENTREE ET SORTIE DU MATERIEL » sera à votre disposition uniquement à l'accueil du salon indiquant la porte autorisée d'accès et à présenter aux agents de sécurité.

GARDIENNAGE

Un service de gardiennage de nuit est assuré du mercredi 14 mars 2024 au mardi 19 mars 2024 matin.

En tout état de cause, la responsabilité du Parc ne peut être engagée que pour les cas fortuits tels que : incendie, explosion, fuite d'eau ou vols ou dégradations consécutifs à effraction.

A cet effet, il revient à chaque exposant de prendre les dispositions nécessaires (anti-vol, alarme, mise sous clef ou hors de portée) pour assurer la sécurité de ses équipements notamment sensibles, fragiles ou convoités (téléviseurs, pc portables, haute technologie...) autant durant les phases de montage ou d'exposition et plus particulièrement lors du démontage.

ASSURANCES

Le Parc est couvert par une garantie totale DEGATS DES EAUX, INCENDIE, SECURITE, etc... du lundi 11 au mardi 19 mars 2024. Nous excluons la sécurité des biens lors de la dislocation d'après fermeture du salon. Chaque exposant est par conséquent responsable des marchandises laissées sur les emplacements.

Chaque exposant est tenu de souscrire leur propre assurance responsabilité civile, vol, etc...

Les exposants ayant une police personnelle devront fournir impérativement à l'organisateur une attestation de la compagnie de la nature et risques couverts.

Veillez équiper tout le matériel de valeur laissé sur le stand d'un système d'alarme. En cas de vol, l'exposant doit faire la déclaration contre récépissé auprès du Commissariat de Police 10 route de Sélestat -68000 COLMAR dans les 24h.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol et de dégradation à l'intérieur et à l'extérieur (montage et démontage inclus).

EQUIPEMENT DES STANDS

Les stands sont équipés de panneaux mélaminés ayant une hauteur de 2,50m.

Il est interdit d'utiliser de l'adhésif double face ou produits similaires sur les panneaux en mélaminés, ainsi que d'y planter des clous ou agrafes.

Toute détérioration de panneau suite à l'emploi de ces produits fera l'objet d'une facturation, à hauteur de 270 € HT par panneau.

Toute décoration (tentures, tissus, nappes, etc...) doit être homologuée anti-feu TYPE M1.

Veillez-vous référer aux consignes de sécurité à observer et respecter le code de Travail, concernant le matériel électrique (boîtes de dérivation, câbles électriques, ...) voir « Cahier des charges ».

CONNEXION WIFI

Ce branchement sera réalisé gratuitement.

Si vous avez commandé cette prestation, votre code d'accès vous sera fourni avec vos badges à l'administration.

Le wifi est un équipement partagé, nous ne pouvons donc pas garantir le débit.

NETTOYAGE

Le nettoyage des allées est effectué chaque soir, à partir de la fermeture au public.

Nettoyage des stands : sur demande et à la charge de l'exposant.

Les ordures doivent obligatoirement être mises dans des sacs plastiques fermés correctement, les cartons et verres évacués dans la benne à ordures prévue à cet effet en extérieur.

Veuillez respecter le Service de Nettoyage, en vous référant aux consignes citées ci-dessus.

LOI HAMON

Conformément aux dispositions des articles L.224-59 du code de la consommation, les exposants informent leur clients consommateurs que leurs achats n'ouvrent pas droit à rétractation. Des affiches au format A3 seront disponible à l'accueil exposants.

HEBERGEMENT

Pour toutes demandes de réservation de chambres ou logements, vous pouvez vous référer à l'Office de Tourisme de Colmar :

www.tourisme-colmar.com/fr/hebergement-fr

Office de Tourisme de Colmar

Place Unterlinden

68000 COLMAR

Tél. : +33 (0)3 89 20 68 92

PLAN DU SALON

